|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2019/1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale2 janvier 2019FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail des dispositions générales de sécurité**

**116e session**

Genève, 1er-5 avril 2019

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la 116e session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

 qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 1er avril 2019 à 14 h 30,
et s’achèvera le 5 avril 2019 à 12 h 30.

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Amendements aux Règlements sur les autobus et les autocars :

a) Règlement ONU no 107 (Véhicules des catégories M2 et M3) ;

b) Règlement ONU no 118 (Comportement au feu des matériaux).

3. Règlement ONU no 26 (Saillies extérieures des voitures particulières).

4. Règlement ONU no 34 (Prévention des risques d’incendie).

5. Règlement ONU no 35 (Disposition des pédales de commande).

6. Amendements aux Règlements ONU relatifs aux vitrages de sécurité :

a) Règlement technique mondial ONU no 6 (Vitrages de sécurité) ;

b) Règlement ONU no 43 (Vitrages de sécurité).

7. Détection de la présence d’usagers de la route vulnérables :

a) Règlement ONU no 46 (Systèmes de vision indirecte) ;

b) Règlement ONU sur les systèmes de surveillance de l’angle mort.

8. Règlement ONU no 55 (Pièces mécaniques d’attelage).

9. Amendements aux Règlements ONU concernant les véhicules fonctionnant au gaz :

a) Règlement ONU no 67 (Véhicules alimentés au GPL) ;

b) Règlement ONU no 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).

10. Règlement ONU no 73 (Dispositifs de protection latérale).

11. Règlement ONU no 93 (Dispositifs contre l’encastrement à l’avant).

12. Règlement ONU no 116 (Dispositifs antivol et systèmes d’alarme).

13. Règlement ONU no 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).

14. Règlement ONU no 144 (Systèmes automatique d’appel d’urgence).

15. Règlement ONU no 0 (Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule).

16. Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

17. Enregistreurs de données de route.

18. Échange de vues sur l’automatisation des véhicules.

19. Questions diverses.

 Annotations

L’ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2019/1/Add.1).

1. \* Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE ([www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grsg@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l’adresse <http://documents.un.org/>. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=0qoPGK>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité́ et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html). [↑](#footnote-ref-3)